



CARTE D'IDENTITE : A PARTIR DU 22 MARS 2017, VOS DEMARCHES CHANGENT

A compter du 22 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité seront traitées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports.

Ce changement s'opère dans le cadre du plan « Préfectures nouvelle génération » et s'applique sur l'ensemble du territoire français. Il a notamment pour objectif de sécuriser la délivrance de certains titres, dont la carte nationale d'identité (limiter l'usage de faux papiers).

Ainsi, à partir du 22 mars 2017, les cartes d'identité deviennent biométriques. Toutes les demandes de carte d'identité, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement, même en cas de vol ou de perte, devront être effectuées dans une mairie disposant d'une borne biométrique (prise d'empreintes digitales).

Sur notre secteur, seule la Mairie de Morez – Hauts de Bienne est équipée d'une borne biométrique (les mairies équipées les plus proches sont ensuite Champagnole et Saint-Claude). Morez gère déjà l'ensemble des demandes de passeports du territoire.

Cette nouvelle procédure imposée par la Préfecture va représenter une hausse très significative des dossiers gérés par la Mairie de Morez – Hauts de Bienne (passage de 1000 à 3000 titres par an environ). Les délais pour l'obtention de rendez-vous seront certainement allongés. Ainsi, pour ceux qui le peuvent, nous vous incitons à remplir votre pré-demande en ligne. Cela vous permettra de gagner du temps lors de votre rendez-vous.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre Mairie.

QUELLES SONT LES ETAPES A SUIVRE POUR EFFECTUER UNE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE ?

- Je fais ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>.
Je peux également me rendre à la Mairie de mon domicile pour remplir la pré-demande.

Les personnes ne possédant pas d'ordinateur ou de connexion internet, peuvent également se rendre à la Maison de services au public (MSAP) à Morez. Des postes informatiques sont mis à votre disposition gratuitement et la personne chargée de l'accueil pourra vous guider dans le remplissage de la pré-demande.

MSAP – 23 avenue de la Libération, Villedieu, Morez. Tel : 03.84.33.49.51.

- Je note ou j'imprime le numéro de pré-demande qui m'est attribué au terme de la procédure. Il me sera demandé pour l'instruction de mon dossier.
- Je prends rendez-vous à la Mairie de Morez – Hauts de Bienne (ou dans n'importe quelle autre mairie de France dotée d'une borne biométrique).
- Je me présente à la Mairie de Morez – Hauts de Bienne avec mon numéro de pré-demande et l'ensemble des pièces justificatives demandées :
 - Justificatifs d'état civil et de nationalité,
 - Justificatif de domicile récent,
 - 1 photo d'identité,
 - 1 timbre fiscal le cas échéant (achat possible en ligne).
- Ma demande est ensuite instruite par le centre d'expertise et de ressources des titres CNI – passeports de la région Bourgogne – Franche-Comté à Nevers.
- Après avoir été informé de la réception de ma carte d'identité, je prends un rendez-vous à la Mairie de Morez – Hauts de Bienne (pour retirer sa carte d'identité, un contrôle des empreintes est obligatoire).